

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agglomération labellisée Cité de l'énergie : une étape sur le chemin de la transition Delémont, le 5 octobre 2018

L'agglomération de Delémont est désormais « Cité de l'énergie ». Avec ce label, l'agglomération se distingue pour sa politique énergétique régionale exemplaire et durable. La décision de déposer une demande unique de labellisation qui regroupe l'ensemble des communes de la couronne delémontaine est à relever. Ce n'est que le deuxième cas en suisse romande (l'autre étant la région Martigny).

Fin 2015, l'agglomération de Delémont a adhéré à l'Association Cité de l'énergie avec la volonté de déployer une politique énergétique durable. Le processus engage 10 des 11 communes de l'agglomération, Delémont ayant déjà son propre label. Suite à un état des lieux finalisé courant 2017, un plan d'actions a été proposé aux communes dans l'optique de pouvoir déposer une demande de labellisation courant 2018. L'acceptation politique et la mise en œuvre de ce plan d'actions a permis d'atteindre les objectifs fixés.

Avec l'obtention du label Cité de l'énergie en septembre 2018, l'agglomération de Delémont a franchi une étape importante. Le label est une reconnaissance de l'Association Cité de l'énergie et de l'Office fédéral de l'énergie. Il est remis aux collectivités publiques qui ont réalisé ou décidé de réaliser un choix de mesures dans le domaine énergétique. Elle encourage en ce sens les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, une collectivité publique doit atteindre au moins 50 % de son potentiel d'action en matière de politique énergétique.

La remise officielle du label se déroulera le 22 octobre à Zürich, à la suite de la Journée de l'énergie organisée par l'Office fédéral de l'énergie en collaboration avec l'Association Cité de l'énergie.

« Un engagement régional, des solutions communales »

Avec un taux de 55 %, l'agglomération de Delémont a rempli les conditions pour obtenir le label. Les communes s'appuient notamment sur les objectifs du Plan directeur régional (PDR) pour coordonner leurs actions. La démarche au niveau régional a permis de mettre en commun les bonnes pratiques et potentiels de chaque commune et d'être plus efficace en faisant le travail une fois et non 10.

Au niveau énergétique, il s'agit d'inscrire le développement de l'agglomération dans le cadre de l'action définie par les objectifs de la société à 2'000 watts à l'horizon 2050, à savoir diviser par trois les besoins énergétiques et garantir une couverture de ces besoins par 75 % d'énergies renouvelables (solaire, géothermie, éolien, bois, biomasse). Concrètement, les communes ont adopté le Standard bâtiment 2015 et le Standard Achats responsables, ainsi que la mise en œuvre d'un suivi énergétique hebdomadaire des bâtiments communaux. Dans le futur, il s'agira pour les communes de s'approprier pleinement ces outils afin d'en tirer avantage.

D'autres actions sont déjà planifiées : réalisation d'une plateforme de communication, organisation d'un séminaire gratuit «Rénover futé» destiné aux propriétaires le 25 octobre à Val Terbi (inscription sous www.renover-fute.ch), mise à jour du bilan régional au moyen de l'outil Région-Energie, augmentation de la part de courant labellisé NaturmadeStar ou équivalent pour les bâtiments et infrastructures communales, remplacement de l'éclairage public, développement de la mobilité électrique, etc.

Le rôle de modèle et d'ambassadeur des communes et régions labellisées

Avec le label Cité de l'énergie, les communes jouent un rôle de modèle et d'ambassadeur. Elles démontrent le succès d'une politique énergétique qui repose sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Plus de quatre millions de personnes – davantage que la moitié de la population suisse – vivent aujourd'hui dans une Cité de l'énergie. Ce programme apporte la preuve crédible que la stratégie énergétique de la Confédération est réaliste.

Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse. Le label récompense les communes ou régions qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il est remis par l'Association Cité de l'énergie, dont les membres sont les communes et les régions. Le label a été déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

Le Conseil d'agglomération

Personne de contact:

M. Damien Chappuis, Président de l'agglomération de Delémont
Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont
mairie@delemont.ch
+41 32 421 92 19 / +41 78 645 11 79